



## Agression physique et verbale et jours d'ITT

-----  
Par Visiteur

Après une agression physique et verbale j'ai eu 3 jours d'ITT et 4 jours d'arrêt de travail je vais déposer plainte demain matin car suis dans l'incapacité physique et morale de conduire. que puis je espérer de la justice pour qu'il ne reste pas impuni ?

a savoir que il a essayer de m'étrangler et que je suis traumatisée car j'ai déjà été battue pendant l'enfance ..

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Connaissez vous l'identité de votre agresseur?

La personne auteur des faits encourt une peine de 1500 euros d'amende.

Le jour de votre dépôt de plainte l'officier de police judiciaire pourra vous éclairer sur la décision du procureur de la République de poursuivre ou non votre agresseur.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Oui je le connais et ai donné toutes ses coordonnées déjà..

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Dans ce cas vous n'avez plus qu'à attendre le retour du ministère public sur votre dépôt de plainte.

Bien cordialement